Mis en ligne le 18 juillet 2022,
par paule DENIS, assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

**Commune de Tullins**
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Nicole CLUZEL et Jean-François RIMET-MEILLE.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-4.1-114

**Modification du tableau des effectifs – Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme)**

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Tullins a adhéré, lors de sa création en avril 2015, au service commun créé par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), pour palier au désengagement des services de l'Etat, assurant jusqu'alors l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes.

Pour apporter une meilleure réponse aux porteurs de projet tant qualitative qu'en termes de délais et dans le cadre de la structuration du service urbanisme, la Commune ne souhaite plus bénéficier du service commun de la CAPV et instruire ainsi directement toutes les autorisations et déclarations d'urbanisme. Pour ce faire, elle souhaite créer un poste d'instructeur d'autorisations du droit des sols.

En effet, compte tenu du coût du service appelé à être facturé à la Commune dès 2023 et des difficultés de fonctionnement de ce service commun, il est proposé au conseil que la Commune reprenne la gestion directe de ses dossiers d'urbanisme, à compter du 1er janvier 2023, afin d'en optimiser le traitement.

En fonction du candidat retenu, le grade peut varier entre le cadre d'emploi des Adjoints administratifs, Rédacteurs et celui des Techniciens territoriaux.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Dans ce cadre, il convient donc de créer un poste d'instructeur ouvert sur les grades suivants :

| Direction/service | Création | |
|---|---|---|
| | Emploi | Grade |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Adjoint administratif territorial |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Adjoint administratif territorial principal 2ème classe |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Adjoint administratif territorial principal 1ère classe |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Rédacteur |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Rédacteur principal 2ème classe |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Rédacteur principal 1ère classe |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Technicien |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Technicien principal 2ème classe |
| Pôle Cadre de vie (Service Urbanisme) | 1 emploi à temps complet | Technicien principal 1ère classe |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs détaillé ci-dessus,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

